

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Projet de décision modificative n°1 au budget 2016 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette première décision modificative vise principalement à prendre en compte le Prêt participatif de développement à destination des très petites entreprises (TPE) en partenariat avec bpifrance (+2 M€), le plan d'accompagnement de la filière bovine en Bretagne (+7 M€), l'ajustement des dépenses liées au fonctionnement du nouveau dispositif de soutien aux familles pour les manuels scolaires (+5 M€), ainsi que certaines écritures liées à des mouvements financiers.

Cette décision modificative est aussi l'occasion d'ajuster les recettes à la hausse, principalement pour la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et d'inscrire quelques participations extérieures en cofinancement de politiques régionales (culture, coopération). La conjonction d'une dynamique de la CVAE plus importante que prévue (+2,4 % par rapport à 2015) et d'un niveau de réalisation moindre qu'anticipé en 2015 permet l'inscription de dépenses supplémentaires, sans que ces ajustements soient de nature à modifier les grands équilibres financiers de la collectivité et la trajectoire financière fixée.

Les ressources disponibles pour financer le projet de décision modificative sont composées, d'une part, de la reprise des résultats de l'exercice 2015 soit 42,433 M€ et, d'autre part, des ajustements des prévisions de recettes du budget 2016. A ce titre, la Région enregistre une augmentation des recettes d'intervention à hauteur de 1,4 M€, ainsi que des notifications de l'Etat supérieures aux prévisions pour 5,789 M€.

Dans ce cadre, l'autorisation d'emprunt votée au budget est revue à la baisse (-41 M€). La révision à la hausse des recettes et l'affectation du résultat permettent à la fois de financer des dépenses supplémentaires et d'ajuster l'autofinancement prévisionnel de la collectivité (-33,8 M€).

L'impact du projet de décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2016 s'élève à 8,620 M€, soit 0,65 % des crédits de paiement de l'exercice.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER considère que les variations positives qui affectent le budget 2016 reflètent la prudence des prévisions établies, tout en constatant que les ajustements proposés au final se limitent à 0,65 % du budget prévu.

Face aux faibles marges de manœuvre dont dispose le Conseil régional et à sa forte dépendance vis-à-vis de l'État, le CESER souligne que l'évolution la plus significative, supérieure à 5 M€, trouve sa source dans la CVAE, ce qui laisserait supposer, après les premiers signes enregistrés en 2014, un redémarrage durable de l'activité des entreprises.

Pour le CESER, il apparaît pertinent que les principales dépenses supplémentaires ainsi permises viennent en soutien de l'agriculture au travers du « Plan pour l'avenir de la filière bovine », de l'aide à l'acquisition de

manuels scolaires, ou encore des TPE dans le cadre du Prêt participatif de développement en partenariat avec bpifrance.

Comme les années précédentes, le CESER apprécie que l'affectation du résultat de l'exercice 2015 vienne réduire l'autorisation d'emprunt.

Mission N° II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

203 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Mmes Isabelle AMAUGER et Marie-Christine LE GAL,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La décision modificative vise à apporter un soutien complémentaire à la création, au développement et à la transmission d'entreprises avec pour objectif la création d'emplois durables, et ce avec une autorisation de programme complémentaire de 2 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note avec satisfaction la volonté du Conseil régional de financer le Prêt participatif de développement à destination des TPE en partenariat avec bpifrance, et ce dans le renforcement de son rôle moteur défini dans la loi NOTRe, palliant ainsi l'arrêt des aides directes des Départements en faveur des entreprises.

Alors que les Départements soutenaient fortement les très petites entreprises du commerce et de l'artisanat, le Conseil régional affirme son souhait de continuer à soutenir ces secteurs en améliorant leur structure financière et en facilitant tant leur création, que leur développement et leur transmission. Au vu de l'enjeu en termes d'emploi et d'équilibre territorial, le CESER ne peut que s'en réjouir.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les indicateurs permettant de mesurer le nombre de projets soutenus par ce dispositif, les branches d'activité bénéficiaires, et le nombre d'emplois créés ou maintenus.

207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de MM. Henri DAUCE et Didier LUCAS,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande) est soumis au Conseil régional et au CESER pour cette session. Ce plan a pour objet de renforcer la compétitivité des filières, de différencier l'offre, de créer plus de valeur ajoutée et structurer les filières, ainsi que de saisir les opportunités à l'exportation. Cette première décision modificative au budget permet alors de dégager des moyens financiers supplémentaires pour soutenir ces actions en 2016.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La prise en compte de la nécessité de renforcer la compétitivité et la résilience des filières bovines (viande et lait) par un abondement du budget, est un point positif à souligner. Pour conforter l'avenir de ces filières dans une région dans laquelle leur potentiel est important, la mobilisation du Conseil régional est essentielle.

Il est toutefois nécessaire de mettre ces financements en perspective par rapport aux difficultés économiques actuelles de ces filières. Pour le CESER, le second pilier de la Politique agricole commune doit être utilisé de manière à construire une réelle stratégie de filière, en plus d'orienter les agriculteurs individuellement. C'est pourquoi l'appui à une organisation transversale des producteurs apparaît comme essentiel et méritera sans doute d'être revu à la hausse en fonction de la pertinence des actions mises en œuvre. Le CESER regrette par ailleurs l'absence d'un volet de gestion de crise qui semble être, au regard de la dérégulation des marchés, un point aujourd'hui incontournable. Ce volet est pourtant autorisé par le cadrage national validé par l'Union européenne.

209 - Développer le système portuaire

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional précise que l'offre des « Recycleurs Bretons » a été retenue dans la procédure de vente du navire Captain Tsarev, immobilisé sur le port de Brest. Ce choix implique un abondement budgétaire de 600 000 €, non prévu lors de l'élaboration du budget primitif.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette proposition. Il note sa satisfaction qu'une issue soit trouvée pour le démantèlement du navire. Le fait que l'offre d'une entreprise bretonne ait été retenue est positif, tant pour l'emploi que pour le développement de la filière en Bretagne.

Mission N° III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence alimentaire

302 - Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD et de Mmes Claudine CORNIL et Nadia LAPORTE,
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil Régional propose d'abonder de 5 M€ l'autorisation d'engagement et le crédit de paiement de fonctionnement destinés à renforcer le soutien aux familles pour les manuels scolaires et le premier équipement professionnel « afin d'aboutir à un système permettant une réelle équité de traitement pour l'ensemble des lycéen.ne.s breton.ne.s avec la gratuité de ces manuels et équipements ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER, qui avait émis des réserves sur la suppression du dispositif individuel chèques-livres dans son avis sur la présentation du budget primitif 2016, se félicite de la prise en compte de la nécessité de l'aide à l'ensemble des lycéen.ne.s de Bretagne et de l'objectif affiché de gratuité des manuels et des équipements. Il approuve également l'orientation prise vers des modes collectifs de gestion de prêt. Il approuve donc la décision modificative et la réaffectation de moyens complémentaires à hauteur de 5 M€ au titre des autorisations d'engagement et de crédit de fonctionnement sur le programme 302.

Cependant, il s'interroge sur les modalités d'application du nouveau dispositif qui ont été validées en Commission permanente le 6 juin et qui ne sont pas explicitées dans le document communiqué au CESER.

Il semblerait qu'il s'agisse d'un dispositif multiple, avec des variantes en fonction des particularités locales, attribuant une subvention régionale aux lycées qui accepteraient de signer une convention avec le Conseil régional, ou aux associations et coopératives scolaires lorsqu'elles existent dans l'établissement, ou attribuant une aide partielle aux seuls élèves boursiers en cas de carence.

Le montant de cette aide pour les manuels scolaires serait d'un maximum de 100 € par lycéen.ne entrant dans une filière en série générale ou technologique pour la durée de son cursus et de 50 € pour la voie professionnelle, donc inférieure au montant de 60 € par an et par lycéen des chèquiers-livres.

Dans l'attente d'informations plus précises sur ces modalités d'application, le CESER s'interroge sur la capacité de ce dispositif à assurer la gratuité attendue et sur la notion d'équité de traitement des jeunes bretonnes et bretons.

Fonds de gestion des crédits européens

8000 - Subvention globale FEDER 2007-2013

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER,
rapporteuse générale en charge des questions européennes

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour la période 2007-2013, le Conseil régional était organisme de gestion pour une partie du FEDER. Des travaux de vérification et de clôture sont prévus sur le premier trimestre 2016. Compte tenu de ce décalage,

un besoin de crédits supplémentaires est exprimé à hauteur de 250 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend note de cette inscription de crédits de paiement d'investissement supplémentaire nécessaire au paiement des derniers dossiers.

Autres dépenses

Sur proposition de M. Martial WESLY,
rapporteur général en charge du budget

9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose :

- d'abonder de 70 000 € les crédits relatifs au remboursement des rémunérations d'agents mis à disposition du Conseil régional et de diminuer d'autant la ligne dédiée au remboursement des frais de déplacements des agents (Suite à des décalages de facturation de l'exercice 2015) ;
- d'inscrire 770 000 € afin de prendre en compte les nouvelles modalités de commande et de règlement à l'Association nationale pour les chèques-vacances ;
- d'augmenter de 13 290 € les crédits inscrits, suite au vote par le Conseil régional sur les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement des groupes d'élus.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER n'émet pas de remarque particulière sur ces points, d'autant plus que les deux premières propositions seront neutres sur le plan budgétaire, tandis que la troisième vise à ajuster le budget pour ce qui concerne les frais de fonctionnement des groupes d'élus, conformément aux décisions votées.

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose plusieurs aménagements touchant d'une part à la rémunération des collaborateurs de groupes, d'autre part, à la création de plusieurs nouveaux supports budgétaires :

- six supports en réponse à la prise de compétence en matière de fonds européens ;
- dans le cadre des transferts issus de la loi NOTRe, dix supports temporaires destinés à mener des travaux d'études et à renforcer les directions en fonction des besoins ;
- dans le cadre de la nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique, quatre supports concernant la politique économique.

Ces créations n'ont pas d'impact budgétaire immédiat, car ces recrutements n'interviendront qu'au cours du

second semestre, en fonction des accroissements d'activité qui seront alors constatés dans les services. En interne, les mobilités de personnels conduisent à libérer des postes, qui à défaut d'être pourvus de façon concomitante aux départs des agents, permettent de compenser certains recrutements temporaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de ces dispositions, de faible portée en 2016, constatant que le Conseil régional est conduit à envisager le renforcement des dispositifs en place pour répondre à ses nouvelles compétences.

9023 - Mouvements financiers divers

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport « Mouvements financiers divers » regroupe d'abord diverses inscriptions de crédits ne figurant au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni au titre des autres programmes de moyens. Il présente également les mouvements d'ordre comptable, sans incidence sur l'équilibre global du budget. Enfin, il peut contenir des propositions de nature financière, mais qui n'ont pas dans l'immédiat d'incidence budgétaire.

Le Président du Conseil régional propose :

- s'agissant de la provision pour gestion de dette et de trésorerie et en complément des restes à réaliser de l'exercice 2015, d'inscrire un crédit de 160 M€ en recettes et en dépenses au chapitre 923 ;
- de prendre acte de l'information relative à l'évaluation des stocks d'AP et d'AE restant à mandater.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme précédemment, le CESER approuve le montant de l'abondement proposé pour augmenter la provision pour gestion de la dette, cette provision devant permettre de poursuivre la bonne gestion des encours reconnue par ailleurs.

Il donne acte de l'information portant sur les stocks d'autorisations de programme et d'engagement restant à mandater.

Le CESER reste toutefois intéressé par une information détaillée sur les pertes enregistrées au titre de concours non remboursés par leurs bénéficiaires en 2015, comme sur les éventuelles provisions constituées au titre des créances compromises.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Projet de décision modificative du budget n°1

Nombre de votants : 98

Ont voté pour l'avis du CESER : 92

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOUE (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 6

Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Nadia LAPORTE (FCPE)

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU ne peut que s'associer à l'appréciation du CESER concernant la décision d'abonder de 5M€ l'autorisation d'engagement et le crédit de paiement, destinés essentiellement à l'achat des manuels scolaires des lycéens à la rentrée 2016. Notre très vive réaction dès l'examen du Budget primitif au mois de mars et les mobilisations qui s'en sont suivies avec les parents d'élèves et les personnels dans les établissements n'ont sans doute pas compté pour rien dans le changement d'orientation de l'exécutif régional sur ce dossier.

Difficile donc de dire que la politique régionale en la matière n'a pas varié, puisque les 5M€ qui abondent aujourd'hui le budget 2016 correspondent, peu ou prou, à la baisse constatée en mars dernier dans le nouveau programme 302 regroupant désormais les programmes antérieurs 411, 412 et 443 dévolu à l'achat des manuels... Mais ce n'est pas la FSU qui se plaindra, surtout en ce moment, qu'un exécutif soit capable d'entendre la demande des citoyens et d'abandonner une décision très impopulaire.

Loin de toute polémique, seul compte l'intérêt des élèves et de leur familles. La FSU se félicite donc que la gratuité de fait pour les familles, *via* un financement direct à l'achat de collections pour le prêt aux lycéens - objectif qu'elle a défendu dès 2004 - soit aujourd'hui celui affiché par la Région.

Reste maintenant à s'assurer que cette décision soit effective dès la rentrée 2016. Or aujourd'hui, il demeure bien des incertitudes sur la mise en œuvre concrète du dispositif à la rentrée et les explications données aux établissements manquent de clarté s'agissant de l'organisation et de la prise en charge financière. Ce flou en cette veille de fin d'année scolaire est regrettable car il engendre des crispations sur le terrain.

La FSU souhaite qu'au-delà de la rentrée 2016, la Région soutienne plus clairement l'achat des collections par les établissements, cela en les accompagnant comme il convient dans cette organisation nouvelle.



Intervention de M. Thierry LENEVEU Comité régional CGT de Bretagne

Lors de la présentation du Budget Primitif 2016, la CGT avait formulé son désaccord sur la suppression du budget consacré au dispositif d'aide individuelle aux manuels scolaires pour les lycéens.

Elle se satisfait donc de voir, concernant le programme 302 que dans le cadre de la Décision Modificative n°1, le Conseil régional de Bretagne propose une révision de son budget intégrant maintenant la prise en charge des manuels scolaires pour les lycéens avec un abondement de 5 M€.

Ce montant correspond à 100 € pour chaque lycéen sur l'ensemble des trois années du cursus. La CGT constate que la somme attribuée est nettement inférieure aux 60 € par an de chèques-livres attribués jusque-là et dont l'utilisation même totale ne couvrirait pas l'ensemble des dépenses en manuels scolaires pour les formations générales.

Rappelons que le coût estimé des manuels scolaires pour une année de lycée en filière générale est de 150 €.

La CGT partage sans réserve les inquiétudes de notre Assemblée sur les modalités de gestion des sommes imparties et de l'attribution aux familles. Envisager de s'en remettre pour ce travail important et complexe, aux associations, inaugure une nouvelle forme de prise en charge de l'action publique qui n'est pas sans poser de nombreuses questions en termes de responsabilités et d'éthique.

La CGT rappelle son attachement aux valeurs républicaines d'égalité et d'accès de tous à une éducation publique réellement gratuite et de qualité.



Intervention de Mme Nadia LAPORTE Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

J'interviens au nom de l'union des Conseils Départementaux de parents d'élèves FCPE sur la décision modificative du budget 2016 concernant l'axe III du programme 302 "Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles"

Après avoir appris la suppression du dispositif chèques-livres peu satisfaisant contre lequel nous nous sommes toujours positionnés mais avoir constaté amèrement également l'amputation de la ligne budgétaire affectée à l'aide aux familles concernant l'acquisition des manuels scolaires et des premiers équipements professionnels lors de la présentation du Budget primitif 2016, la FCPE ne peut qu'approuver la décision budgétaire modificative qui nous est présentée de réaffectation de la somme de 5 Millions d'euros au titre d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement pour le programme 302.

Cependant nous regrettons fortement le choix politique d'un dispositif à trois options, dont les modalités ne sont pas détaillées dans le bordereau:

- La première option s'appuie sur le bon vouloir des établissements auxquels serait attribuée une dotation. Elle a peu de chances d'aboutir devant une présentation très peu incitative et sous prétexte d'une charge de travail que les établissements ne seraient pas à même d'assurer.
- Par la deuxième option, le dispositif s'appuie sur les associations de parents d'élèves et coopératives, lorsqu'elles existent et qu'elles proposent ce service; ces associations fonctionnent le plus souvent avec quelques parents bénévoles qui assument les risques financiers et les incertitudes (réformes et changements de programmes, changement des orientations de la Région glissement vers le numérique ou pérennisation des versions papier...) et fournissent le temps homme nécessaire sur leur temps de repos et congés... De plus, la dotation de 100 ou 50 euros en fonction des filières attribuée aux seuls élèves entrants pour la totalité de leur cursus d'au moins 3 ans paraît bien dérisoire au regard du montant des collections. Il s'agira en fait dans ce cas d'une officialisation d'une externalisation du service vers les associations qui seront chargées d'assurer une gratuité toute relative compte tenu des moyens attribués.
- La dernière option est encore plus regrettable car quand ni les établissements, ni les associations ne pourront assurer ce service, seuls les élèves boursiers recevront une aide partielle d'aide à l'acquisition.

Nous nous élevons fortement contre ces dispositions discriminantes vis à vis des jeunes et de leur famille en fonction du lycée qu'ils fréquentent, pouvant même être à l'origine de stratégies d'évitement de certains établissements.

En conclusion où est la gratuité? Où est l'équité? Nous sommes devant un dispositif qui se révélera sans aucun doute inefficace quant aux objectifs affichés et partagés, dispositif qui semble aussi coûteux que le précédent auquel il était pourtant reproché son coût, et de plus profondément inégalitaire.

Nous réaffirmons que la dotation aux établissements que nous défendons est la seule qui soit à même d'assurer l'objectif de gratuité réelle des manuels scolaires et des équipements professionnels et l'équité pour

tous les lycéennes et lycéens de la région Bretagne avec une meilleure efficacité de l'utilisation des fonds publics.

La FCPE attend beaucoup de la concrétisation de la déclaration d'engagement entre les services de l'Etat et la Région signée le 27 mai dernier, réclame le choix d'une véritable politique éducative et sociale en faveur des jeunes bretonnes et bretons qui méritent mieux que des revirements et ce qui ressemble à des bricolages de dernière minute et exhortent le Conseil Régional et le Rectorat à assumer enfin leurs responsabilités afin d'assurer la gratuité de l'enseignement public pour l'avenir de nos jeunes, de tous nos jeunes...

Je vous remercie.



Intervention de Mme Guylaine ROBERT Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) académique de Rennes

Vous demandez à l'assemblée régionale de se prononcer sur une Décision Modificative de 5 000 000€ au bénéfice du dispositif de financement des manuels scolaires. Nous sommes favorables à ce vote car il permettra simplement de **rétablir le montant d'aide qui était octroyé jusqu'à présent aux familles**. Toutefois, nous ne pouvons que déplorer **le manque de concertation** en amont de la mise en place de ce nouveau dispositif.

Si l'objectif de gratuité à terme pour toutes les familles est louable, le manque de concertation en amont risque de retarder sa mise en œuvre, voire de la mettre à mal dans certains établissements en créant des incompréhensions.

Le Conseil Régional, **a fortiori s'il veut compter sur le soutien de ses partenaires pour mettre en œuvre sa politique se doit d'écouter en amont et à prendre en compte les contraintes et les conseils de ses partenaires de terrain** : que ce soit les associations de parents d'élèves comme les établissements.

Comment expliquer aux familles que dans les lycées qui jusqu'à présent distribuaient individuellement les chèques livres et qui n'ont pas pu anticiper le changement vers une gestion collective à la prochaine rentrée : seuls les élèves boursiers seront aidés ?

Cela va à l'encontre des convictions portées et défendues par l'enseignement catholique et l'Apel : **l'accueil et le service de toutes les familles**.

Comment pour des chefs d'établissement mobiliser leurs personnels de gestion et les enseignants qui n'ont pu être préparés à ce changement de budget et de méthode ?

C'est dommage car en anticipant, nous aurions pu collectivement faire mieux pour les familles à cette rentrée.

Je forme le vœu que ce dossier ne soit pas fermé et que nous puissions collectivement poursuivre les travaux et se donner les moyens financiers et humains nécessaires pour qu'il aboutisse.

Que chacun, établissement et association, puisse dans le respect de son rôle et de ses responsabilités et en fonction de son histoire, sereinement apporter sa pierre à l'édifice.

Nous demandons que l'on prenne le temps de bien comprendre nos modes de fonctionnement et que l'on se donne les moyens d'aboutir effectivement à cet objectif de gratuité dans des délais raisonnables pour tous.

A ce sujet, en fonction des évaluations financières faites pour l'enseignement catholique, nous considérons à l'Apel **que les montants consacrés cette année à ce dispositif auront certainement besoin d'être reconduits encore au moins une année supplémentaire.**

Sinon, malgré l'engagement de nombreux bénévoles, l'objectif de gratuité ne pourra pas être atteint. Et c'est sans compter la réforme du lycée qui approche à grands pas et nécessitera certainement de racheter des collections entières par niveau, dans des budgets qui n'ont pas encore été estimés.